

# Catholiques unis au Saint-Père / Catholics United to Peter

## Conseil de Moncton Chapter

www.catholicsunitedtopeter.com

20 avril 2007

Mgr. André Richard  
Archevêque de Moncton  
452, rue Amirault  
Dieppe (N.-B.) E1A 1G3

Cher Monseigneur,

Selon le Canon 212 du Code de droit canonique qui reconnaît aux fidèles “le devoir de donner aux Pasteurs leur opinion sur ce qui touche le bien de l’Église“, vous trouverez sous pli un document préparé par notre groupe qui met en lumière l’instauration d’une “nouvelle“ Église dans le diocèse de Moncton.

Ce nouveau modèle d’Église, d’abord proposée aux étudiants de l’École de la foi, dans le cadre du cours *Le ministère des laïcs*, donné par le P. Yvon LeBlanc, s’oppose radicalement aux textes de Lumen Gentium, adopté par le Concile Vatican II.

Ce document expose également la dissidence ouverte des membres du comité diocésain *Femmes en Église* en rapport avec le magistère de l’Église, particulièrement en ce qui concerne le sacerdoce des femmes. Le Souverain Pontife s’est prononcé définitivement sur cette question en 1994 dans **Ordinatio Sacerdotalis**, suivi en mai 1998 d’**Ad tuendam fidem** qui exige **l’assentiment ferme de la foi** non seulement à ce que le magistère de l’Église enseigne comme divinement révélé, mais aussi aux vérités que le magistère propose comme **définitives**, dont l’accès des femmes au sacerdoce.

Notre document met également en évidence les liens qui unissent ces éléments dissidents de notre diocèse avec des organisations qui s’opposent au magistère de l’Église sur beaucoup de points, notamment le Réseau Culture et Foi, le Mouvement international Nous sommes l’Église (*IMWAC*) au Canada.

Il est question également dans notre document de la diffusion d’ouvrages de dissidence par la librairie diocésaine Vision, de même qu’en catéchèse pour adultes (ex.: Immaculate Heart of Mary, automne 2006). Il soulève de plus de sérieuses réserves concernant la mise en place dans notre diocèse des “petites communautés de foi“ basées sur le modèle proposé par l’abbé Pierre Goudreault, parce qu’elles échappent complètement au contrôle de la hiérarchie de l’Église. Celles-ci constituent, en fait, un maillon important dans la construction de cette nouvelle Église dissidente.

En votre qualité d'archevêque, responsable de "défendre fermement l'intégrité et l'unité de la foi", nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à l'instauration de cette Église dissidente dans notre diocèse, et de réaffirmer publiquement la pleine communion du diocèse de Moncton avec l'Église universelle.

Nous vous recommandons, en particulier, d'abolir le comité diocésain *Femmes en Église* et d'appeler ses membres à dissoudre le groupe, n'étant plus en pleine communion avec l'Église universelle. Nous demandons que ce groupe, s'il devait continuer comme association indépendante, ne puisse plus pouvoir utiliser les locaux de l'Église diocésaine comme lieux de rencontre et ne puisse plus diffuser ses annonces de réunion dans les bulletins paroissiaux.

Nous jugeons nécessaire pour l'intégrité et l'unité de la foi que les fidèles soient informés de la nature définitive de la décision de Jean-Paul II au sujet de l'accès des femmes au sacerdoce et que tous les fidèles soient tenus "d'adopter fermement et faire leur cette doctrine concernant la foi ou les mœurs que le magistère de l'Église propose comme définitive." (Canons 386 et 750, § 2).

Nous recommandons également que la coordinatrice de l'École de la foi et responsable de l'Office diocésain de l'éducation de la foi des adultes soit remplacée par une personne reconnue pour sa pleine adhésion à l'enseignement de l'Église. Nous recommandons que les professeurs de l'École de la foi soient retenus en fonction de leur orthodoxie en matière doctrinale. Nous recommandons, par ailleurs, que les ouvrages et textes utilisés en catéchèse des adultes, soit à l'École de la foi ou en paroisse, soient révisés afin de s'assurer qu'ils ne dérogent pas de l'enseignement officiel de l'Église (théologies dissidentes) (Canons 760, 773, 776). Nous recommandons, en revanche, que les textes de Vatican II, *Lumen Gentium* et *Christus Dominus*, soient inclus dans le programme de l'École de la foi, ainsi que la doctrine de l'Église exposée dans le catéchisme de l'Église catholique (Canon 779, 780).

Nous recommandons que soit suspendue la mise en place des petites communautés de foi et des groupes de partage de la Parole dans le diocèse jusqu'à ce que la Congrégation pour la doctrine de la foi se soit penchée sur la théologie sous-tenante à cette **nouvelle façon d'être Église**.

Compte tenu de la dissidence ouverte de certains prêtres à l'endroit de certains enseignements de l'Église, nous recommandons que les prêtres ayant des charges pastorales dans le diocèse soient requis de renouveler leur promesse d'obéissance au Pontife Suprême (Can. 273) et à son magistère et à témoigner respect à son endroit (Canons 279, 760, 768, 1371).

Nous recommandons enfin que tous les ouvrages vendus par la librairie Vision soient révisés et que ceux contenant des enseignements contraires à l'enseignement officiel de l'Église soient expurgés (Canon 823, 827).

La désobéissance ouverte et organisée à l'égard du magistère de l'Église dans le diocèse de Moncton cause des torts considérables à l'Église du Christ. Elle contribue à l'affaiblir et l'empêche de réaliser sa mission dans le monde. Elle est également cause de grande souffrance pour beaucoup de fidèles. C'est pourquoi, Monseigneur, nous vous demandons d'agir instamment afin de rétablir dans cette portion de l'Église universelle qui vous a été confiée « la discipline commune à toute l'Église » (Canon 392).

Nous sommes disposés, si vous le jugiez nécessaire ou opportun, de vous rencontrer à ce sujet.  
Nous vous saurions gré également si vous acceptiez de nous tenir informés de vos intentions en rapport avec nos recommandations.

Fidèle au Christ et à son Église,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'James Ouellet', with a stylized, flowing script.

James Ouellet  
Président du conseil  
54, Ch. Martin, Grande-Digue NB E4R 4V5

c.c. Mgr. Luigi Ventura, Nonce apostolique

P.S. le document en annexe sera mis à la disposition du public